

ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

ENTRE :

L'ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

- et -

NICHOLAS DALLAIRE (026316)

RECONNAISSANCE ET ENGAGEMENT À DÉMISSIONNER ET À NE JAMAIS REPOSER SA CANDIDATURE

Je soussigné, **NICHOLAS DALLAIRE**, reconnais et m'engage à ce qui suit :

1. Je reconnais que je suis membre de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (« AIINB ») et que mon certificat d'immatriculation a été suspendu par ordonnance provisoire le 2 avril 2024.
2. Je reconnais que le 2 novembre 2023 ou aux alentours de cette date, l'AIINB a reçu un courriel d'Assistance Services Group alléguant que j'avais donné des renseignements négatifs et inexacts au sujet des vaccins contre la COVID-19 à une patiente enceinte pendant que je travaillais comme infirmier immatriculé pour Télé-Soins en octobre 2023 (la « plainte »), ce qui a incité l'AIINB à ouvrir une enquête sur ma conduite.
3. Je reconnais que le comité des plaintes de l'AIINB a envoyé la plainte à son comité de discipline le 2 avril 2024.
4. Je reconnais qu'en échange de la signature du présent document de reconnaissance et d'engagement, l'AIINB n'ira pas de l'avant avec une audience de discipline contre moi à condition que je respecte ledit document de reconnaissance et d'engagement.

Démission et engagement à ne jamais reposer ma candidature

5. Je m'engage à renoncer à mon statut de membre et à mon certificat d'immatriculation de l'AIINB dès la signature de ce document de reconnaissance et d'engagement.
6. Je reconnais qu'une fois que j'aurai signé ce document de reconnaissance et d'engagement, l'AIINB suspendra l'enquête sur la plainte contre moi et ne tiendra pas d'audience de discipline sur ma conduite à moins que je contrevienne à ce document de reconnaissance et d'engagement.
7. Je m'engage à ne jamais reposer ma candidature pour obtenir mon statut de membre, mon immatriculation, mon permis d'exercice ou tout autre statut semblable en tant qu'infirmier auprès de l'AIINB.
8. Je reconnais qu'une fois ma démission donnée, je n'aurai plus droit aux titres « infirmier », « infirmier immatriculé », « I », « II » ou toute autre abréviation connexe ou tout équivalent dans une autre langue, que je ne pourrai pas me désigner comme une personne qualifiée à exercer la profession d'infirmier ou dans une spécialité connexe au Nouveau-Brunswick, que je n'aurai

Engagement à démissionner et à ne jamais reposer sa candidature
de Nicholas Dallaire
Page 2 de 2

pas le droit d'insinuer que je suis infirmier ou que j'exerce la profession d'infirmier au Nouveau-Brunswick et que je n'aurai pas le droit d'exercer la profession d'infirmier.

9. Je reconnais que si je repose ma candidature pour obtenir mon statut de membre, mon immatriculation, mon permis d'exercice ou tout autre statut semblable auprès de l'AIINB à l'avenir, l'AIINB pourra s'appuyer sur le présent document de reconnaissance et d'engagement pour toute procédure d'immatriculation ou d'attribution du droit d'exercice comme motif pour refuser ma demande.
10. Je reconnais que si je présente une demande pour obtenir mon statut de membre, mon immatriculation, mon permis d'exercice ou tout autre statut semblable auprès de l'AIINB, ou si je contreviens au présent document de reconnaissance et d'engagement de quelque façon que ce soit, l'AIINB pourra également s'appuyer sur ce document de reconnaissance et d'engagement pour tenter des poursuites contre moi pour conduite indigne d'un professionnel pour non-respect de ce document de reconnaissance et d'engagement.
11. Je reconnais par ailleurs que si je repose ma candidature pour obtenir mon statut de membre, mon immatriculation, mon permis d'exercice ou tout autre statut semblable auprès de l'AIINB à l'avenir, l'AIINB pourra également rouvrir une enquête sur la plainte et engager des poursuites contre moi dans le cadre d'une audience de discipline et l'AIINB pourra s'appuyer sur le présent document de reconnaissance et d'engagement à ces fins.
12. Je reconnais qu'une telle enquête et/ou poursuite à l'égard de ma conduite en conséquence de mon non-respect de ce document de reconnaissance et d'engagement peut aller de l'avant conformément à la *Loi sur les infirmières et infirmiers* (1984, modifiée en 1997 et en 2002) ou aux lois subséquentes, même si j'ai renoncé à mon immatriculation auprès de l'AIINB.

Autres

13. Je reconnais que l'AIINB ajoutera le texte complet du document de reconnaissance et d'engagement au registre public de l'AIINB, qui se trouve sur le site Web de l'AIINB, ainsi qu'une note sur le fait que je me suis engagé à démissionner et à ne jamais reposer ma candidature.
14. Je comprends, reconnais et accepte également ce qui suit :
 - a. Je comprends parfaitement les conditions du présent document de reconnaissance et d'engagement;
 - b. Je signe le présent document de reconnaissance et d'engagement volontairement et sans contrainte;
 - c. J'ai obtenu des conseils juridiques indépendants avant de signer ce document de reconnaissance et d'engagement ou j'ai renoncé en toute connaissance de cause à mon droit d'en obtenir.

Signé en ce 21^{ème} jour d'octobre 2024.

[Version officielle signée par:]

NICHOLAS DALLAIRE